



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 7 décembre 2015

Il est 20h00 lorsque **M. H. Hoose, Président**, ouvre la séance à la salle du Conseil communal.

Il salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, Secrétaire, le Syndic F. Brun, les Municipaux, M. Demierre, chef de l'Administration, MM. G. Ferrari et Ch. Hertzeisen, répondants de proximité Police Riviera, M. Y. Schmid, intendant des bâtiments, Mme C. Amiguet de la Presse, ainsi que le public.

M. P.-A. Debétaz, Municipal, ainsi que les Conseillers communaux suivants sont excusés : **Mmes N. Cochard et V. Rapsode, MM. Th. Baechtold, R. Buccarello, P. Chapuis, C. Gabriel, B. Gashi, J.-L. Klopfenstein, Ph. Logean, G. Volet et P. Zuchuat.**

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 26 octobre 2015**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

- **M. H. Hoose, Président**, informe que le nouveau règlement du Conseil communal, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2016, a été approuvé par la Cheffe du Département. Il sera distribué aux Conseillers lors de l'assermentation du 30 mai 2016.
- Le 2^{ème} tour des élections fédérales a eu lieu le 8 novembre 2015, avec un taux de participation de 37.9 % (43.8 % lors du 1^{er} tour).

- Le Président a participé à la réception des jeunes citoyens, le lundi 2 novembre 2015 dans la salle du Conseil communal. La soirée était agréable et parfaitement organisée par Thierry Chevalley, Benoît Demierre et le personnel de l'Administration communale.
- Il a reçu des invitations de la FSG Pro-Patria, de la Promove et du Montreux Comedy Festival, auxquelles il n'a pas pu se rendre.
- A la fin de la séance, un apéritif de fin d'année sera servi.

5. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Administration communale : les locaux de l'administration communale seront fermés dès le mardi 22 décembre 2015 à 16h30 jusqu'au lundi 4 janvier 2016 à 08h00.

Elections communales : en principe, 5 municipaux se représentent pour la prochaine législature 2016-2021. Il s'agit de Mme U. Bucher et MM. Ph. Goletta, B. Schär, F. Brun et peut-être P.-A. Debétaz.

Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär

Noël au village : la Société de Développement vous invite à un moment de partage et de détente, dans la cour des collèges de Corsier, le mercredi 16 décembre prochain dès 18h30. Vin chaud, soupe aux pois, thé à la cannelle, pain et fromage vous seront servis autour des chaudrons fumants. Le Père Noël avec son âne accueillera les plus petits et distribuera les cornets de Noël.

FSG Pro-Patria Corsier-Corseaux : la société fêtera en 2016 son 100e anniversaire. Durant l'année, différentes manifestations auront lieu, soit :

- le samedi 2 janvier : le Bal du Petit Nouvel An à la Grande salle ;
- les 19 et 20 mars : le Master 1, concours individuel féminin réunissant les sociétés de gymnastique de Pully à Bex ;
- les 2 et 3 septembre : deux magnifiques soirées de gala, avec 6 sociétés de gymnastique invitées pour des démonstrations de grande qualité.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

(Communications lues par M. B. Schär)

Aménagement du village : les travaux ont débuté le 5 octobre 2015 par le secteur de Meruz. Le goudron a été posé et la route est ouverte à la circulation. La suite du programme concernera la route de Corseaux, laquelle sera ouverte en sens unique sortant depuis le 3 décembre dernier. Le chantier gagnera ensuite la Place du Temple, pour une durée de 4 mois environ.

Route de Fenil : les travaux de réfection ont commencé le 24 août dernier. La première section de la route est terminée entre la route de Châtel-St-Denis et la route de Nant. Le secteur suivant est en cours de réalisation notamment avec ses aménagements.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Musée Charlie Chaplin : les travaux avancent selon le programme établi. L'ouverture est toujours prévue pour le 16 avril 2016.

Naturalisations : 6 dossiers de naturalisation ont abouti ces derniers mois. Il s'agit de Mme Donatella Gullo, de Mme Monika Buff, de M. et Mme Cédric et Amandine Desmet et leurs enfants Eliot et Isis, de M. et Mme Filippo et Marianna Mirabile et leurs enfants Eliana et Santo Alexandre, de M. José Carlos Paiva Oliveira et son fils Hatime Sami, de M. Marco Valentino, qui ont tous prêté serment.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Chapelle des Monts-de-Corsier : 2 arbres d'essences locales (tilleuls), adaptés au lieu et à l'altitude, vont être plantés à la Chapelle des Monts, en remplacement de ceux qui ont été abattus.

Environnement – Philippe Bricod

Carrefour de La Chaux : l'enquête publique pour l'aménagement du carrefour de La Chaux a été ouverte du 13 octobre au 13 novembre 2015. 10 remarques ou oppositions ont été enregistrées et ont été adressées à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) à Lausanne.

6. Préavis no 11/2015 – Budget communal 2016

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

A la page 9, point 110.3528.03 « Promove », **Mme A. Rouge** signale que la commune ainsi que la Promove soutiennent le projet « AppApp » (voir point 110.3659.01 « Adm. – Dons »). Elle souhaite un retour de la Municipalité afin de savoir si des jeunes ont pu bénéficier de ce projet et si cet argent leur a été utile. **Mme U. Bucher, Municipale**, donnera des informations dans les mois à venir, le projet étant nouveau.

A la page 11, point 170.3523.04 « Sport – FSG Pro-Patria », **M. D. Chollet** propose l'amendement suivant :

Suite à la lecture du budget, j'ai constaté que sur le budget 2015, poste 150.3653.04, la Fanfare l'Amitié avait obtenu un subside exceptionnel de CHF 20'000.00 pour financer le Giron des Musiques de la Veveyse.

Je demande au Conseil d'égaliser le don communal, au même niveau que pour la Fanfare.

La FSG ne demande pas un chèque en blanc, mais une garantie de

CHF 10'000.00 comme couverture d'un éventuel déficit du 100^{ème} de la Gym.

Ce montant de CHF 10'000.00 ne serait utilisé uniquement pour éviter un gros déficit des diverses manifestations qui animeront le village pendant l'année 2016.

La Gym c'est, en grande majorité, des jeunes de moins de 20 ans, environ 80% de notre société en est composée et je pense que ces jeunes vous seront reconnaissants de votre geste envers eux.

Le gala qui se tiendra le week-end après la fête au village est notre principale source de dépense, le réaménagement de la tente utilisera la plus grande partie de notre budget, afin de vous proposer un spectacle de très grande qualité.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter cet amendement tel que présenté.

M. F. Brun, Syndic, informe que la Municipalité est favorable à cet amendement.

Plus de 5 Conseillers soutenant l'amendement de M. Chollet, la discussion se poursuit. Aucun autre commentaire n'étant formulé, **M. H. Hoose, Président**, procède au vote de l'amendement. Il est accepté à une large majorité.

A la page 13, **M. P. Groux** demande pourquoi l'impôt sur le bénéfice s'élève à 2 millions et demi dans les comptes 2014, alors que dans le budget 2016, il s'élève à 1.3 million. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit d'une année exceptionnelle.

A la page 21, point 350.4231.06 « Château 3bis – Locations », **M. D. Isler** constate que le loyer actuel est de CHF 1'000.00 par mois et qu'il a été divisé par deux depuis le dernier locataire (Théadec). Il demande ce qui est prévu pour 2016. **M. F. Brun, Syndic**, rappelle que ce qui figure dans le budget correspond à ce qui est sûr. Les CHF 6'000.00 seront encaissés. Beaucoup de sociétés sont intéressées à louer ce local, mais il est insalubre. Il est difficile de prévoir quelle sera l'occupation à partir de juin 2016. Les locataires actuels ont demandé une prolongation. Une garderie n'est pas prévue. Il faudra d'abord passer par un préavis pour l'assainissement du bâtiment.

A la page 31, point 453, **M. P. Groux** demande pourquoi le compte est à zéro dans le budget alors qu'on repasse à CHF 277'000.00 pour la déchèterie. **M. F. Brun, Syndic**, informe que le compte 450 doit être équilibré : les charges doivent être couvertes par le revenu, ce qui est le cas. Le compte 453 représente toute la déchèterie intercommunale dont CHF 90'000.00 sont assumés par Corsier et le solde par les trois autres communes du Cercle. **M. P. Groux** demande pourquoi le compte était à zéro dans le budget 2015. **M. B. Demierre**, explique que lorsque le budget 2015 a été élaboré en 2014, chaque commune avait sa part du fonctionnement de la déchèterie. Au niveau du budget de la commune, il n'y avait pas l'entier du fonctionnement de la déchèterie, ni l'entier de la répartition des coûts sur toutes les communes. On retrouve la part communale dans le budget 2015 au point 450.3524.

Au point 450.3188.04 « opération sacs gratuits pour les enfants », budgétisé à CHF 500.00, **M. P. Groux** demande si la commune a un prix préférentiel pour

les rouleaux de sacs poubelle. **M. B. Demierre** précise que ce point correspond au coût de gestion de la prestation offerte, notamment l'envoi du courrier aux parents.

Concernant le financement par l'impôt, **M. P. Groux** demande ce qu'il en est. **M. F. Brun, Syndic**, mentionne le document édité par le Canton le 2 juin 2015 « Quel financement pour quels déchets ». Les déchets urbains (incinérables ou recyclables) doivent être financés par la taxe de base. Par contre, les déchets spéciaux et déchets de voirie sont financés par l'impôt. Nous sommes largement trop hauts par rapport à ce que le Canton impose. Le forfait établi à Corsier est favorable aux habitants et reste à CHF 80.00. **M. P. Groux** relève que l'effort de la population a aussi fait baisser ce poste.

M. P. Bugmann souhaite que la Commission de Gestion étudie le compte de la déchèterie. **M. F. Brun, Syndic**, propose de considérer l'annexe du budget (page 2/3 et 3/3) qui explique en détail le compte. **M. Ph. Dardenne** informe que la Commission de Gestion a déjà siégé une fois et va se pencher sur la question de la déchèterie.

A la page 39, point 610.3143.02 « Signalisation-Entretien », **Mme A. Rouge** demande si la Commune a son mot à dire concernant la signalétique touristique piétonne. **Mme U. Bucher, Municipale**, confirme que cette signalétique est du ressort de la Municipalité. Le projet Enjoy fait des propositions à coordonner avec le Musée Nest de Vevey. Une coordination se fait avec les communes mais pas avec le Canton.

Mme L. Khouri-Dagher propose d'inclure une information touristique sur Lavaux. **Mme U. Bucher, Municipale**, informe que c'est prévu sur la future signalétique. Elle est consciente du problème.

A la page 43, point 710.3655.23 « Réseau REVE », **Mme Ch. Cuénod-Cochard** demande le nombre d'enfants qui fréquentent la garderie « Les Ecureuils » de la Dautère, dotée de 44 places. **Mme U. Bucher, Municipale**, précise que cette garderie vient d'ouvrir. Les places pour bébés sont complètes et les places pour enfants préscolaires seront complètes d'ici le printemps 2016. **Mme Ch. Cuénod-Cochard** demande si les Municipalités envisagent des solutions pour freiner les frais du réseau REVE. **Mme U. Bucher, Municipale**, pense qu'une stabilité va être trouvée en 2016 car aucune ouverture de garderie n'est prévue l'année prochaine. Ce qui n'est pas maîtrisé, ce sont les salaires des parents et le nombre d'heures pour lesquelles les enfants sont placés. Plus les salaires sont bas, plus les subventions sont utilisées. Une plateforme d'étude a été mise en place pour réduire les coûts. **Mme Ch. Cuénod-Cochard** informe que dans le préavis au Conseil communal de Vevey présenté le 5 avril 2011, il était prévu un loyer mensuel de CHF 16'000.00 pour 600 m², moins 215 m² de jardin. Elle s'étonne du tarif de location de CHF 441.00 le m². **Mme U. Bucher, Municipale**, comprend cette remarque, mais rappelle qu'il s'agit des coûts officiels du Canton par m².

A la page 51, **Mme Ch. Combaz** demande quel est le but du point 350.08 « Refuge communal ». **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit de l'idée d'avoir un jour un refuge pour les habitants dans un bâtiment agricole.

Concernant le point 220.3220, **Mme L. Khouri-Dagher** demande quelle est la réponse à la question de la Commission des Finances concernant l'intérêt des dettes. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit d'estimations, peut-être que la Municipalité se trompe et que la Commission des Finances a raison. Ce point sera pris en compte pour les résultats de 2016.

A la page 51 « Carrefour de La Chaux », **Mme M. Meier** est surprise qu'il y ait encore 1 million à charge de la commune alors que le projet a été repris par le Canton. **M. Ph. Goletta, Municipal**, précise que le Canton a repris la partie route, mais tout ce qui est infrastructures (arrêts de bus, trottoirs, aides à la traversée, éclairage) est à la charge de la commune. L'estimation de 1 million a été faite avec l'ancien projet. Une nouvelle estimation sera faite ultérieurement, une fois les oppositions levées et le projet définitif chiffré. **Mme M. Meier** demande si d'autres communes peuvent participer aux travaux. **M. Ph. Goletta, Municipal**, informe que les autres Communes ne participeront pas. **Mme A. Rouge** rappelle que la Commune avait participé financièrement aux travaux du Giratoire de St-Légier alors elle comprend la remarque de Mme Meier. **M. F. Brun, Syndic**, rappelle que la Commune avait un intérêt direct à participer aux travaux en raison des entrées et sorties de la zone industrielle de Fenil. A la Chaux, l'intérêt est moins important.

Passage en revue de l'annexe du budget :

Au niveau de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), **M. P. Marelllo** demande si des terrains devront être déclassés et s'il faut prévoir un montant au budget pour indemniser les privés. **M. F. Brun, Syndic**, informe que rien n'a été mis au budget 2016 pour cela, car ce n'est pas nécessaire de l'avis de la Municipalité.

Concernant le budget de la CIEHL – Etude de faisabilité d'une fusion et/ou gouvernance intercommunale sur la Riviera, **Mme L. Khouri-Dagher** demande si ce projet n'a pas été abandonné et s'il faut toujours prévoir un montant au budget. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit du solde de l'étude qui doit être payé l'année prochaine selon les préavis votés.

M. L. Volet trouve que le document d'information sur le projet de fusion et/ou gouvernance intercommunale sur la Riviera est léger par rapport au montant élevé de l'étude. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit d'une conclusion mais pas du rapport final. Des séances d'informations sont prévues.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 11/2015 amendé au vote, soit :

1) d'adopter le budget communal 2016 **amendé** présentant :

aux revenus	CHF	17'386'660.00
aux dépenses	CHF	17'425'900.00
d'où un excédent de charges de	CHF	39'240.00

2) d'adopter le budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 5.00 par habitant,

- 3) d'adopter le budget 2016 du Fonds culturel Riviera qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 48.00 par habitant.

Le préavis no 11/2015 amendé est adopté à l'unanimité.

7. Préavis no 12/2015 – Achat de l'immeuble du café-restaurant le Châtelard (parcelle no 301)

M. D. Chollet, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. J. Gudemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

M. F. Dufour demande si de la restauration rapide sera servie ou si le restaurant ne pourrait être confié à des affaires culturelles. **M. B. Schär, Municipal**, informe que Mme Stoppele termine son activité à fin décembre et a remis son commerce au nouveau gérant M. Dupraz qui va reprendre l'activité à partir du 1^{er} janvier 2016. Il fera la cuisine qu'il souhaite. La Municipalité ne souhaite pas vraiment de restauration rapide mais plutôt une cuisine traditionnelle et le gérant s'est engagé dans ce sens.

M. F. Dufour pense qu'il y aura plus de monde s'il s'agit de restauration rapide et plus d'animation. **M. B. Schär, Municipal**, rappelle que cela va rester un restaurant, une pinte vaudoise. La Municipalité craint la disparition de cet établissement ou qu'un promoteur en fasse des appartements. De plus, la Place du Châtelard va être créée dans le cadre de l'Aménagement du Village et la Municipalité souhaite qu'un lieu de vie sociale persiste. **Mme L. Khouri-Dagher** demande si M. Dupraz peut reprendre le bail au 1^{er} janvier malgré les normes d'hygiène. **M. B. Schär, Municipal**, informe que le repreneur doit obtenir sa patente le 1^{er} janvier 2016 et qu'il l'a peut-être déjà. Des adaptations indispensables au niveau de la cuisine (CHF 20'000.00) seront nécessaires à long terme. Si le restaurant était hors norme au niveau de l'hygiène aujourd'hui, il serait déjà fermé.

A la page 2 du préavis, paragraphe 6, **Mme A. Rouge** demande de faire attention à ne pas trop augmenter le loyer de l'appartement du 1^{er} étage afin de ne pas surcharger le nouveau gérant. **M. B. Schär, Municipal**, informe que la Municipalité y veillera. Elle n'a pas intérêt à ce que le restaurant fasse faillite.

M. P. Bugmann explique pourquoi la Commission des Finances est favorable à cet achat. Le bâtiment est acheté à sa juste valeur et il va la garder. Le futur Conseil devra faire attention dans 5 ans, quand des rénovations importantes devront être faites.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 12/2015 au vote, soit :

- 1) d'autoriser la Municipalité à acheter l'immeuble du Café-Restaurant du Châtelard et de signer tout acte et document y relatifs ;
- 2) de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 870'000.00 ;
- 3) de financer cette dépense par recours à un emprunt de CHF 870'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- 4) d'amortir cette somme de CHF 870'000.00 sur une durée de 30 ans au maximum ;
- 5) de couvrir les charges courantes liées à la propriété de cet immeuble et d'en encaisser les revenus locatifs.

Le préavis no 12/2015 est adopté à une large majorité (2 avis contraires).

M. F. Brun, Syndic, remercie le Conseil pour sa confiance.

8. Interpellations, motions, postulats

Aucune intervention n'est déposée.

9. Divers et propositions individuelles

- **Mme Ch. Combaz** demande si une solution a été trouvée pour la suppression de l'éclairage au sol de la Place du Temple. **M. Ph. Goletta, Municipal**, informe que des barrettes LED seront posées au sol, à 20cm du monument et éclaireront les façades du Temple jusqu'à mi-hauteur. Il y aura toujours un projecteur sur la propriété Bewick pour éclairer le clocher. Les faces, vers la Cure, ne seront pas éclairées. **Mme Ch. Combaz** trouve navrant de maintenir cette pollution lumineuse qui est néfaste pour les oiseaux et les insectes. **M. Ph. Goletta, Municipal**, informe que lorsque le candélabre à mercure a été changé pour du LED aux Monts-de-Corsier, un habitant a signalé que les chauves-souris aimaient ceux au mercure car elles se nourrissaient des insectes qui se posaient dessus.
- **M. B. Savoy** était intervenu pour demander si le frêne qui a été taillé puis coupé devant la cantine scolaire allait être remplacé. Depuis, trois petits arbustes ont été plantés. Il demande quels sont les critères du choix des espèces. **Mme Th. Volet, Municipale**, a décidé, d'entente avec le chef de voirie, de planter 3 buissons touffus de couleurs différentes qui vont grandir.
- **Mme M. Meier** informe que le Département cantonal a fait circuler dans les Communes une liste des endroits à choix potentiels pour effectuer des dépôts d'excavation et une réponse était attendue jusqu'au 15 novembre. **M. F. Brun** informe que cette liste a circulé mais la Municipalité ne s'est pas manifestée car la Commune n'est pas touchée pour le moment.

Suite à son téléphone au Canton, **Mme M. Meier** informe que si la

Municipalité décide de faire enlever le site des Monts-de-Corsier de la liste, elle peut encore le faire. Elle demande donc de réévaluer la pertinence d'un dépôt d'excavation à La Chaux et dépose le postulat suivant :

Ce postulat demande à la Municipalité de bien vouloir réévaluer la pertinence d'un dépôt d'excavation à la Chaux. Si elle le juge opportun, la possibilité existe pour la Municipalité de demander à l'autorité cantonale le retrait du site de La Chaux de la liste des sites potentiels de dépôts d'excavation. Ceci devrait être fait dans le courant des 2 prochains mois, avant la publication de la nouvelle liste dans le cadre du nouveau plan sectoriel des décharges, qui sera publié ce printemps.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous accorderez à la présente.

Martine Meier

M. F. Brun, Syndic, informe que si un dépôt d'excavation devait être prévu, l'objet passerait de toute façon devant le Conseil.

M. B. Schär, Municipal, précise que le Canton réévalue les sites chaque année. La position municipale est de laisser toutes les opportunités ouvertes. Si un projet devait voir le jour, il serait de toute façon présenté au Conseil communal.

Un cinquième des Conseillers présents soutenant le postulat précité, il est pris en compte et transmis directement à la Municipalité pour rapport avec l'accord de la majorité des Conseillers. Le postulat est adopté par 29 voix.

- **M. B. Gallot-Lavallée** demande si la Municipalité a fait le nécessaire pour le problème de renards au village. **M. Ph. Goletta, Municipal** informe que le Garde-faune a été avisé.
- **M. D. Isler** relève le problème rencontré à la route de Corseaux en raison des travaux : des voitures circulent à contresens vers la rue C.-Hemmerling. **M. F. Brun, Syndic**, a constaté cela et en a discuté avec M. Ghiringhelli du bureau MCR qui s'occupe du chantier. La Police viendra toute une journée pour faire des contrôles et la signalisation sera renforcée.
- **M. P. Marrello** informe qu'au chemin des Romains on ne voit pas la signalisation « riverains autorisés » et qu'il faudrait la remettre à jour. Un camion a fait des dégâts sur les bords de la route. **La Municipalité** prend note.
- **M. B. Gallot-Lavallée** demande ce que devient la pizzeria Romana. **M. F. Brun, Syndic**, informe que l'aération est opérationnelle. Un canal d'aération a dû être fait sur le toit car l'aération en façade était interdite. Il y a un différend entre le locataire et le propriétaire. La Municipalité n'a pas d'autre information.

- **M. L. Volet** revient sur son idée de pavés dans le cadre de l'aménagement de la Place du Temple et dépose le postulat suivant :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le réaménagement du village est au cœur du sujet actuel. Dans le cadre de ces travaux nous allons poser à plusieurs endroits un pavage.

Lors d'un voyage que j'ai fait aux USA, j'ai eu la possibilité de visiter la belle ville de Boston, une ville de culture et surtout une des plus anciennes du pays, on y ressent clairement son passé historique. J'ai pu au fil de mes visites découvrir une place où sont gravés ou posés sur des plaques des noms de citoyens divers comme de personnalités sans distinction autre. Evidement ce n'est pas les mêmes pavés mais l'idée pris naissance.

Je demande donc à la Municipalité, d'étudier et de proposer l'étude de faisabilité et plusieurs variantes de pavés gravés soit :

- *Possibilité d'offrir aux citoyens de Corsier la possibilité de faire graver leur nom sur un ou plusieurs pavés ainsi que les prix de vente.*
- *De définir des emplacements pour la pose de ces pavés.*
- *Définir un cadre permettant de pouvoir honorer les différentes personnalités politiques ou autres de Corsier, soit un lieu et la façon de pouvoir positionner les pavés. Une sorte de place commémorative.*
- *De créer un cheminement marqué à l'effigie de Charlie Chaplin ou à son nom. Permettre ainsi un tracé ludique qui guiderait le touriste vers différents points du village en passant du cimetière au parc Chaplin et jusqu'au Manoir de Ban au moyen d'un plan. Ceci pourrait être complété par des panneaux touristiques relatant la vie de Chaplin.*
- *De contacter MVT pour voir avec lui les différentes idées et mises en place possibles et l'intérêt touristique.*
- *De contacter la fondation du Musée Chaplin pour voir son intérêt. Diverses idées ont déjà fait surface telles que vendre des pavés gravés aux touristes avec une photo lors de la mise en place de leur pavé.*
- *De créer un mini règlement sur ces points et pour que ce projet s'inscrive dans une continuité au fil du temps et ne reste pas un sujet d'un instant. On peut par exemple se demander si, lors de l'accueil des nouveaux citoyens, l'on ne pourrait pas leur présenter cette possibilité.*

Bien sûr ce ne sont que des idées qu'il faudrait creuser afin d'embellir l'aménagement de Corsier une plus value certaine.

On peut certainement améliorer l'attrait touristique du Musée Chaplin tout en développant le cheminement traversant Corsier et faisant ainsi bénéficier les commerces des touristes se baladant à la recherche du pavé suivant ...

En espérant que ce postulat saura retenir votre attention.

Laurent Volet

Mme J. Vodoz propose de graver des mots comme « paix », « joie », etc... plutôt que des noms.

Un cinquième des Conseillers présents soutenant le postulat précité, il est pris en compte et transmis directement à la Municipalité pour rapport avec l'accord de la majorité des Conseillers. Le postulat est adopté par 28 voix.

- **Mme A. Kovacs** signale que les ampoules du sapin du Parc Chaplin sont mal réparties. **Mme Th. Volet, Municipale**, informe que la voirie va faire le nécessaire.
- **M. H. Hoose, Président**, demande que deviendra l'emplacement pour conteneurs d'Obrist après l'ouverture de la déchèterie de Vevey à l'avenue Reller le 14 décembre prochain, et si les Corsiérans de l'avenue Reller et du chemin Vert peuvent accéder à cette nouvelle déchèterie. **Mme Th. Volet, Municipale**, informe que la Municipalité a été invitée à l'inauguration. Les habitants de Corsier pourraient s'y rendre mais contre paiement. Le prix n'est pas encore connu. L'emplacement d'Obrist reste ouvert et la Commune prendra position après les fêtes.
- **Mme Ch. Combaz** demande si la boulangerie Artifolies va rouvrir. **M. B. Schär, Municipal**, confirme qu'il y aura une boulangerie. Le nouveau gérant sera la chaîne « Fleur de Pain ». Des travaux seront faits fin janvier-début février. En attendant, une roulotte pour pouvoir vendre du pain sera mise en place comme point de vente, sous réserve de la demande d'autorisation préalable à la Municipalité. La fabrication ne se fera pas à Corsier.

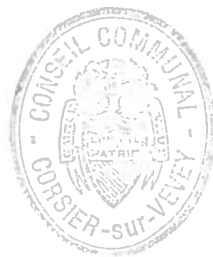
La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, remercie les Conseillers et la secrétaire pour leur collaboration et lève la séance à 22h30.

Au nom du Conseil communal

Le Président



H. Hoose



La Secrétaire



M. Décosterd